

**Rectificatif à la décision d'exécution (UE) 2019/235 de la Commission du 24 janvier 2019 modifiant la décision 2008/411/CE en ce qui concerne les conditions techniques applicables à la bande de fréquences 3 400-3 800 MHz**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 37 du 8 février 2019)*

Page 138, annexe, section A «Définitions», au cinquième paragraphe:

au lieu de: 
$$\text{«TRP} \stackrel{\text{def}}{=} \frac{1}{4\pi} \int_0^{2\pi} \int_0^{\pi} P(\theta, \varphi) \sin(\theta) d\theta d\varphi$$

où  $P(\vartheta, \varphi)$  est la puissance rayonnée par un système d'antenne réseau dans la direction  $(\vartheta, \varphi)$ , calculée selon la formule:

$$P(\vartheta, \varphi) = P_{Tx} g(\vartheta, \varphi)$$

où  $P_{Tx}$  représente la puissance conduite (mesurée en watts), qui est introduite dans le système en réseau, et  $g(\vartheta, \varphi)$  représente le gain directionnel du système en réseau dans la direction  $(\vartheta, \varphi)$ .

lire: 
$$\text{«TRP} \stackrel{\text{def}}{=} \frac{1}{4\pi} \int_0^{2\pi} \int_0^{\pi} P(\Theta, \varphi) \sin(\Theta) d\Theta d\varphi$$

où  $P(\Theta, \varphi)$  est la puissance rayonnée par un système d'antenne réseau dans la direction  $(\Theta, \varphi)$ , calculée selon la formule:

$$P(\Theta, \varphi) = P_{Tx} g(\Theta, \varphi)$$

où  $P_{Tx}$  représente la puissance conduite (mesurée en watts), qui est introduite dans le système en réseau, et  $g(\Theta, \varphi)$  représente le gain directionnel du système en réseau dans la direction  $(\Theta, \varphi)$ .

Page 139, au quatrième paragraphe:

au lieu de: «Dans les tableaux 3, 4 et 7, les limites de puissance sont déterminées par rapport à une limite supérieure fixe au moyen de la formule  $\text{Min}(P_{\text{Max}} - A, B)$ , qui fixe la plus faible (ou la plus stricte) de deux valeurs: 1)  $(P_{\text{Max}} - A)$ , qui exprime la puissance maximale de la porteuse  $P_{\text{Max}}$  moins un décalage relatif  $A$ , et 2) la limite supérieure fixe  $B$ .»

lire: «Dans les tableaux 3, 4 et 7, les limites de puissance sont déterminées par rapport à une limite supérieure fixe au moyen de la formule  $\text{Min}(P_{\text{Max}} - A, B)$ , qui fixe la plus faible (ou la plus stricte) de deux valeurs: 1)  $(P_{\text{Max}} - A)$ , qui exprime la puissance maximale de la porteuse  $P_{\text{Max}}$  moins un décalage relatif  $A$ , et 2) la limite supérieure fixe  $B$ .»